



SKG SCS
hund schweiz chien suisse cane svizzero

Le cheminement de Quo Vadis

Conférence des Présidents du 14.1.2017 à Aarau



- Le CC avait reconnu que les structures existantes n'étaient plus adaptées aux défis du futur
- L'environnement s'est modifié et aujourd'hui, le chien occupe une autre place dans la société



- En 2012, le CC a formulé des thèses
- Quo Vadis est né



Sur la base des thèses établies, la structure de la SCS a été mise à jour

- Beaucoup de discussions
- Beaucoup de réflexions
- Beaucoup de rejets



Deux principes importants :

- Maintenir ce qui s'est avéré fructueux, permettre les nouveautés
- Tenir compte des besoins de la base et les intégrer



L'objectif

- La SCS ne doit pas rester une simple association d'élevage, mais devenir une interlocutrice pour tous les détenteurs de chiens en Suisse.



À partir de là, deux principaux thèmes apparaissent :

- Domaine du cercle de travail Elevage, Comportement, Protection des animaux
- Domaine cercle de travail Régions



- René Rudin et Urs Lauber
vous présenteront en détail les nouveautés dans le domaine de l'élevage, du comportement et de la protection des animaux
- Sophie Müller et Werner Furrer
vous présenteront le nouveau domaine Cercle de travail Régions.



Domaine Cercle de travail Elevage, Comportement, Protection des animaux (CTECP)



Cercle de travail

Elevage / Comportement / Protection des animaux
(CTECP)

- Tâches / Compétences
- Membres du CTECP
- Comité du CTECP / Administration des élections



CE

jusqu'à
maintenant

+

AAVT

jusqu'à
maintenant

=

CTEPC

nouveau



- Le CTEPC constitue l'organisation déterminante au sein de la SCS pour les domaines spécialisés de l'élevage, du comportement et de la protection des animaux.
- Il favorise la collaboration avec les clubs de race de la SCS, les éleveurs, les facultés de médecine vétérinaire, les spécialistes du comportement, les services publics (OSAV, OFEV, etc.), ainsi que les spécialistes de la protection des animaux.



Le CTEPC est responsable de la **surveillance de l'élevage** et de la tenue du Livre Suisse des Origines (LOS) et doit assumer les **tâches** suivantes :

- a) Informer, formation de base, formation permanente et formation continue des éleveurs et des responsables de clubs de race ;
- b) Encourager l'élevage en collaboration avec les clubs de race, les éleveurs et le Secrétariat central de la SCS;
- c) Proposer la distinction des éleveurs et des élevages exemplaires au moyen d'un label de qualité (par ex. Insigne d'or de la SCS) ;
- d) Encourager l'élevage des chiens de race en respectant la protection des animaux, l'éthique d'élevage, la garde et l'activité avec les chiens ;
- e) Elaborer des propositions dans ses domaines et collaborer pour la formation à l'attention des domaines spécifiques responsables.



Cercle de travail
(CTEPC)
membres

Clubs de race SCS

CE

Organisations
Elevate/Comportement/
Protection des animaux
AAVT



Cercle de travail
(CTEPC)
Comité
Président
+ 6 personnes

Election des 6
membres par le CC

2 personnes
Sur proposition
Clubs de race SCS
Secteur
Comportement

Président
(membre CC
SCS)
Election par AD
de la SCS

2 personnes
Sur proposition
Clubs de race
SCS
Secteur **Elevage**

1 personne
Insigne d'or SCS
1 personne
**Protection des
animaux**



Cercle de travail Régions (CTR)



- Les sections et les associations régionales n'ont pas de voix au Comité central
- Grâce à la création du Cercle de travail Régions (CTR), cela sera assuré à l'avenir



Avantages pour les sections et les associations régionales

- Le Président du Cercle de travail Régions, élu par la Conférence des Présidents, siège au Comité central (CC) de la SCS
- Renforcement des associations régionales et des sections qui leur sont liées
- Transfert d'informations vers le CC et inversement
- Encouragement de la collaboration des associations régionales
- Intensification de la représentation des intérêts des détenteurs de chiens dans les régions



Avantages pour la SCS

- Lien direct avec les Régions → les Sections et → les Membres
- Meilleure connexion de la SCS avec les autorités cantonales et les organisations par le biais des associations régionales
- Par les sections en plus vers les communes
- La SCS sera mieux prise en considération



Avantages pour les détenteurs de chiens en Suisse

- un interlocuteur pour la Suisse
- un interlocuteur pour les régions
- un interlocuteur dans les communes



De la sorte, tous les détenteurs de chiens en Suisse ont un interlocuteur et une représentation de leurs intérêts



Collaboration

- La collaboration avec des prestataires privés, comme les écoles canines, sera stimulée dans les associations régionales
- Le but est que nous représentions les intérêts des chiens et de leurs détenteurs pour tous les groupes.



Fondamentaux

- L'affiliation à une association régionale est libre pour les sociétés, toutefois elle s'avère être judicieuse et souhaitée
- Les membres profitent directement des offres, des prestations de service, ainsi que de la représentation des intérêts et du soutien de l'association régionale
- Une section peut être membre de plusieurs associations régionales
- Le comité du Cercle de travail Régions est dédommagé selon le règlement du remboursement des frais de la SCS



Points centraux

- Nous voulons des associations régionales fortes qui représentent les intérêts des détenteurs de chiens, des sections et de la SCS dans les régions.
- Plus les associations régionales sont actives, plus elles seront actives dans notre association nationale.



Modification des statuts

1a. Situation initiale 1

Les statuts du 23 avril 2016 (nous avons modifié le statut pour les cotisations des membres d'honneur et des vétérans et mis en place les fondements pour une banque de données des membres.



1b. Situation initiale 2

Les décisions/propositions de QuoVadis, c`ad essentiellement la cr  ation d'un cercle de travail inscrit dans les statuts Elevage, Comportement, Protection des animaux (CTECP) et la cr  ation d'un cercle de travail R  gions (CTR).



2. Principaux points à travailler :

2.1 Intégrer QuoVadis dans les statuts

2.2 Prévoir dans les statuts une structure propre pour les cercles de travail CTECP et CTR (pas d'associations indépendantes, mais pas non plus de communautés de travail (CT)).

2.3 Uniformiser la terminologie dans les statuts (par ex. avant CC, Comité central, Comité central de la SCS). Utiliser toujours la même expression dans l'ensemble des statuts



2.4 Enregistrement systématique des communautés de travail (autrefois dispersées, par ex. CTUS Art. 10 al. 1 à 5 et Art. 34 à 36).

Création d'une partie commune qui soit valable pour toutes les CT et ne prévoir des dispositions spéciales que dans la mesure où il est nécessaire d'y déroger pour certaines CT, comme la CTAMO, la CTUS et le GCC.



Titres des dispositions générales valables pour les CT :

- *Dispositions générales*
- *Objectif*
- *Financement*
- *Affiliation*
- *Organes*
- *Conférence des délégués*
- *Composition*
- *Votations*
- *Tâches*
- *Devoir d'approbation*



2.5 Procédure identique / Structure dans les cercles de travail

Réduction des statuts (auparavant 29 pages, proposition actuelle 20 pages). Sans rien biffer.



Les CTR, contrairement aux CT, ne sont pas de quasi-associations. Chez vous, vous avez donc le choix d'être organisé différemment. Essentiellement des centres de compétence avec un groupe de gestion.



2.6 Diverses uniformisations et améliorations au niveau de la langue (les premiers statuts que j'ai pu rédiger en collaboration avec ancien juge fédéral).



Conclusion



La base est constituée

- D'une nouvelle stratégie
- De statuts adaptés
- De nouveaux règlements

Il s'agit maintenant de diffuser les informations :

- Les Présidents sont les diffuseurs de l'information – Ils informent leurs membres sur les différents projets



Mise en œuvre des projets concrets

- La modification des statuts est soumise à consultation dans toutes les sociétés > Envoi par e-mail le 14.1.2017
- Délai de la mise en consultation jusqu'au 28.2.2017
- Votation sur la modification des statuts lors de l'Assemblée des délégués de la SCS le 29.4.2017
- 2017 : Année de transition pour la préparation des adaptations au niveau de la structure
- 2018 : Assemblée des délégués de la SCS 2018 > Entrée en vigueur des statuts



Rien n'est possible sans une bonne **communication vers l'extérieur**

Exemples :

- Film sur TeleBärn sur les cours d'attestation de compétence
- Reportages télévisés en décembre 2016 sur Tele M1, Tele 1, TeleBärn, TeleZüri et TVO sur le Swiss Agility Team lors des Championnats du monde 2016 à Saragosse
- Reportages dans les médias sur „Prevent a bite“



Nous n'aurons un **lobby** fort que si nous rassemblons tous les détenteurs de chiens qui sont eux-mêmes forts et qui représentent efficacement nos intérêts.



- Mettons le chien au centre de nos préoccupations !
- C'est ensemble que nous assurerons le succès !



Merci !